UPLINE AVENIR

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

NOTE D'INFORMATION

Préparée par la société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI/OP/O:12./.20.14. en date du ...3/./07./2014





ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

qu'elle contient. La présente note d'information a MANAGEMENT, sis à 37 Bd / Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations 37 Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca, représentée par Madame été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL

Mounya DINAR

Directeur Général

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
37, Bd. Abdellatif Ben kaddour
CASABLANCA
CASABLANCA
Tél.: 05 22 95 49 60/ 05 22 95 49 64
Fax: 05 72 99 71 78/ 05 22 95 49 64



AVERTISSEMENT

actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information. d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence



I CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : FCP UPLINE AVENIR

Nature juridique: Fonds Commun de Placement

Code Maroclear: MA 00000 36568

Date et référence de l'agrément : le 19/06/2013 sous la référence AG/OP/027/2013

Date de création : 28/05/2007

Siège social: 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

Durée de vie : 99 ans

Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre

Apport initial: 1.000.000,00 DHS

Valeur liquidative d'origine : 1.000,00 DHS

Directeur Général Etablissement de gestion : Upline Gestion représentée par Madame Mounya DINAR en sa qualité de

Etablissement de gestion délégataire : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya

DINAR en sa qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire

qualité de Directeur Général Commercialisateur : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa

sise au 4, Place Maréchal et représentée par Monsieur Nawfal AMAR en sa qualité d'Associé Commissaire aux comptes : La société d'experts comptables dénommée A. SAAIDI ET ASSOCIES,

II - CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

La sensibilité sera en permanence comprise entre]1,1-12]. Classification: le fonds est un OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme".

Indice de référence : 40% MBI MT + 60% MBI MLT.

à celle du marché obligataire à moyen et long terme. Objectif de gestion : L'objectif du FCP est de procurer aux porteurs de parts une rentabilité similaire

Stratégie d'investissement: Le fonds est un OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme"

a'UPUVM "Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaires et liquidités, en titres de créances émis par l'Etat Marocain et en titres de créances jouissant de la garantie de l'Etat Marocain. Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM "Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension

Par ailleurs, placement en devises æ fonds pourra consacrer au maximum 10% à l'étranger, dans les limites, règles limites, règles et conditions de de son actif net à des opérations la réglementation en de

Durée de placement recommandée : 3 ans

Souscripteurs concernés: MCMA / MAMDA, sans exclure les autres personnes physiques œ

III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM: 11/10/2007



si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant. Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou,

siège social de l'Etablissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au

ceux prévus dans la circulaire du CDVM. Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les principes d'évaluation du FCP sont identiques

respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, auprès d'Upline Capital Management, au plus tard vendredi à 10 heures et sont exécutées sur la base Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues.

Affectation des résultats : Capitalisation.

méthode dite des coupons courus. Comptabilisation des coupons: les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la

relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts. Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n° 1-93-213

IV - COMMISSIONS ET FRAIS:

Commissions de souscription et de rachat :

valeur liquidative Commission de souscription maximale: Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT de 2

Commission de rachat maximale: Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT de la valeur

devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul. Les cas d'exonération : souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

Frais de gestion:

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction portefeuille. trimestriellement. faite des parts et Ces actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en frais sont provisionnés a, chaque calcul de la valeur liquidative payés

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Commissaire aux comptes: 20.000 Dhs HT;
- (2) Frais de publication: 20.000 Dhs
- (3) Commission CDVM: 0,025% HT;
- (4) Commission dépositaire: 0,025% HT;
- Maroclear (commission de gestion du compte émission): 4.000 Dhs;
- (6) Maroclear (droit d'admission):



- 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs;
 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs;
 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard;
 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard.

Prestation d'Upline Gestion : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)
Prestation d'Upline Capital Management (en vertu de la convention de délégation de gestion) : 95% *
[FDG- (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)]

